



CENTREVUE

Autonomie et intégration
pour personnes aveugles
et malvoyantes

CENTREVUE

info

Juin 2026 - No 23



Rue des Poudrières 135
2000 Neuchâtel



032 886 80 40



centrevue@ne.ch



www.centrevue.ch

CENTREVUE est un
service rattaché à la
Fondation Neuchâteloise
pour la coordination de
l'Action sociale (FAS).
www.fas-ne.ch

Nous proposons nos
prestations en conseil
social et réadaptation à
toute personne aveugle
ou malvoyante domiciliée
dans le canton de
Neuchâtel.



**Appelez-nous,
nous recevons
sur rendez-vous.**



Horaire du Secrétariat

Lundi	9h - 12h
Mardi	9h - 12h
Mercredi	14h - 16h
Jeudi	9h - 12h
Vendredi	9h - 12h

Madame, Monsieur,

Cette Revue est le dernier message que je vous adresse en raison de mon prochain départ après 24 ans à la direction et 36 années à travailler dans ce service. Je quitte mes fonctions avec un brin d'émotion après avoir consacré ma carrière à l'autonomie et à l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes et m'être engagé pour la défense de leurs intérêts et le développement des prestations de Centrevue.

Je remercie l'équipe de Centrevue pour son grand professionnalisme, sa motivation et son investissement. J'exprime également toute ma gratitude envers les partenaires rencontrés au fil des années, et tout particulièrement aux personnes aveugles et malvoyantes pour l'accueil, la qualité et l'intensité de nos échanges. Mon successeur, Monsieur Jean Roche, prendra ses fonctions le 1er septembre 2026. Ergothérapeute de formation, celui-ci est spécialisé en orientation et mobilité et a été responsable du service social et de basse vision de l'Hôpital ophtalmique de Lausanne.

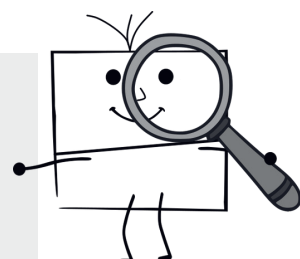
Au-delà de mes adieux, les prestations perdurent et cette édition nous permet de reparler de la contribution d'assistance de l'AI. Un témoignage illustre son impact sur la vie d'une personne malvoyante et le rôle de Centrevue pour l'obtention de cette prestation.

Je vous souhaite un bel avenir à vous toutes et tous et à Centrevue.

Olivier Blaser, directeur

Sommaire

- La contribution d'assistance p. 2-3
- Témoignage p. 4-5
- Petites infos p. 5-6



La contribution d'assistance



La contribution d'assistance introduite dans la 6^{ème} révision de l'AI en 2012 a pour but de permettre aux personnes en situation de handicap de mener une vie aussi autonome que possible à domicile et en dehors de structures institutionnelles. Grâce à cette contribution, elles peuvent engager une ou plusieurs personnes pour accomplir, à leur place ou avec de l'aide, les actes qui leur posent problèmes et ainsi limiter la fatigue et le temps supplémentaire nécessaire à leur réalisation.

Quelles sont les conditions pour avoir droit à cette contribution ?



Avoir son propre logement (seule ou avec d'autres personnes, membres de sa famille ou colocataire).



Être au bénéfice d'une allocation pour impotent de l'AI ou avoir eu droit à une contribution d'assistance en ayant une allocation d'impotence en âge AI et continuer à en bénéficier en âge AVS en vertu des droits acquis.

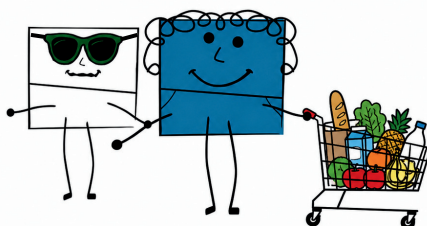
Les assistant·e·s sont engagé·e·s par la personne en situation de handicap dans le cadre d'un contrat de travail. Les employé·e·s ne doivent pas être en situation de couple avec la personne, ni être parents avec elle en ligne directe (ex: les enfants et parents sont exclus mais pas les frères et sœurs).

Ce rôle d'employeur n'est pas forcément évident...

Ce rôle d'employeur n'est pas forcément évident et demande des connaissances et des aptitudes que les personnes concernées n'ont pas forcément. Pour remédier à cela, le Conseil fédéral a prévu que l'AI puisse prendre en charge le conseil et le soutien nécessaire pour apprendre à devenir employeur, aider à la recherche des assistants, gérer la facturation à l'AI, etc. Cela veut dire que la personne en situation de handicap peut choisir une personne qualifiée ou un service tel que Centrevue pour l'aider dans ses démarches. Elle pourra ainsi bénéficier de 20h de conseil maximum renouvelable tous les 3 ans.

Aujourd'hui de plus en plus de personnes en bénéficient...

Actuellement, plusieurs client·e·s de Centrevue bénéficient d'une contribution d'assistance et c'est une réelle reconnaissance des difficultés qui jalonnent leur quotidien. Grâce à leur·s assistant·e·s, ils trouvent de l'aide dans de nombreux domaines tels que le ménage, le shopping, les déplacements, les activités avec les enfants, les loisirs, la gestion administrative, etc. Toutefois, la difficulté réside dans le fait de trouver des personnes avec lesquelles se sentir à l'aise et en confiance, notamment pour la gestion financière. Les intervenantes sociales de Centrevue sont à disposition pour renseigner les personnes intéressées et susceptibles d'avoir droit à cette contribution.



Les conditions spéciales de la contribution d'assistance

Pour mémoire et en résumé, nous vous rappelons que le calcul du nombre d'heures octroyées pour la contribution d'assistance dépend de différents facteurs.

Par exemple, pour une personne mariée faisant ménage commun avec son conjoint, le calcul ne tiendra compte que de 11 mois de droit et non de 12, comme ce serait le cas pour une personne vivant seule.

D'autre part, le fait d'avoir des enfants en bas âge ouvre le droit à de nombreuses heures, car l'Office de l'Invalidité tient compte du temps nécessaire à toutes les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants, y compris les activités de loisir. Par exemple, il est tenu compte d'un certain nombre d'heures mensuellement, pour aider les enfants à faire leurs devoirs, surveiller les bains des tout petits, les accompagner et aller les rechercher à l'école, chez le médecin, etc.

Évidemment, tout changement dans la situation personnelle de l'assuré·e, telles qu'une séparation ou une mise en ménage, le départ d'un enfant de la maison, l'aggravation ou au contraire l'amélioration de l'état de santé, etc. doit être annoncé à l'OAI, qui proposera alors une révision de la contribution d'assistance.

Bien entendu, les intervenantes sociales de Centrevue restent à votre disposition pour vous soutenir et vous aider dans toutes les démarches en lien avec votre contribution d'assistance et pour répondre à vos questions.

Témoignage



“J’ai toujours voulu être la plus autonome possible mais parfois de savoir qu’on peut compter sur quelqu’un de confiance qui voit ça aide énormément.”

Bonjour,

Je me présente en quelques lignes :

Je m’appelle Sandrine Chauvy et je suis en situation de handicap visuel depuis l’enfance.

Depuis toujours j’ai trouvé très frustrant de devoir demander de l’aide pour différentes difficultés que je pouvais rencontrer dans le quotidien. À savoir, faire son ménage, avoir besoin d’aide pour les courses, avoir besoin de quelqu’un pour amener les déchets à la déchèterie, avoir besoin d’aide pour remplir des documents administratifs, etc.

Bien évidemment, j’avais de l’aide de Nomad qui pouvait être financée en partie et j’avais surtout le soutien de Centrevue pour tout ce qui était administratif.

J’ai toujours voulu être la plus autonome possible mais parfois de savoir qu’on peut compter sur quelqu’un de confiance qui voit ça aide énormément.

L’autre frustration était financière. En effet, lorsque l’on a besoin d’aide les gens sont prêts à vous aider mais si vous pouvez les rémunérer cela va tout de suite mieux.

En 2021 j’ai discuté avec un ami malvoyant habitant en Valais et il m’expliquait qu’il avait des contributions de l’AI avec lesquelles il pouvait engager des personnes qui pouvaient l’aider contre rémunération.

J’ai trouvé très intéressant et ne comprenais pas pourquoi je ne les avais pas. Du coup, je me suis renseigné auprès de Centrevue et j’ai beaucoup intéressé mon assistante sociale, Sarah Garcia, qui avait entendu parler de la loi mais Centrevue n’avait pas encore fait de demande de contribution d’assistance à l’AI.

Grâce à elle et à ses recherches, elle a pu me confirmer qu’il existait bien quelque chose et que nous allions faire la demande.

Pour ce faire nous avons dû passer par Pro Infirmis, qui était à l’époque le service référent pour ce genre de demande. Puis j’ai eu un collaborateur de l’AI qui est venu à mon domicile pour faire une évaluation de mes besoins et pour faire un calcul du nombre d’heures auxquelles j’aurais droit. Puis une collaboratrice de Pro Infirmis est venue pour me montrer les contrats de travail et m’expliquer le fonctionnement.

J'avais fondé beaucoup d'espoir sur ces heures de contributions afin de m'aider dans mon quotidien. Mais après les premières explications de Pro Infirmis, j'ai compris que c'était à moi d'engager des gens pour m'aider et là j'ai un peu paniqué.

En effet, je me voyais mal faire passer des entretiens à des personnes que je ne connaissais pas et à qui j'allais demander de venir chez moi dans mon intimité. Mais on m'a répondu que c'était les règles du jeu.

Du coup, il m'a fallu un moment pour accepter cette manière de faire. Mais la chance que j'ai c'est que j'ai un réseau social riche et que j'ai plusieurs personnes de confiance dans mon entourage qui ont accepté de jouer le jeu.

Aujourd'hui, j'ai pris mes petites habitudes et j'ai quelques assistants différents qui m'aident dans mon quotidien, cela fait du bien mais c'est toujours difficile lorsque l'un d'entre eux démissionne et qu'il faut retrouver quelqu'un d'autre.

C'est une très bonne solution qui nous donne plus de liberté mais je trouve toujours difficile de devoir faire confiance à des gens que l'on ne connaît pas forcément. Je me sens quand même parfois en situation de vulnérabilité.

Je pense que malgré les quelques points négatifs, cela vaut quand même la peine de faire la demande.

La seule chose que je regrette encore c'est que nous n'avons pas le droit d'engager quelqu'un qui vit sous le même toit que nous. Peut-être que cela changera un jour. Et même si vous ne vous sentez pas l'âme d'un entrepreneur vous pouvez toujours faire un partenariat avec Travail au Clair qui pourra faire pour vous les calculs pour les retenues sur le salaire de vos employés.

Car oui, il faut savoir que vos employés doivent être déclarés et qu'il y a des charges à déduire sur le salaire de ceux-ci.

En résumé cela vaut la peine et n'hésitez pas à faire appel à Centrevue afin qu'ils puissent vous aider à faire les démarches.

Petites infos



Tandem et gymnastique pour Handicapés de la vue du canton de Neuchâtel

<https://www.tgn.chatelard18.ch/>

Contact : Josiane Porret 079 679 38 91

jo.porret@hisppeed.ch





Retina

Yverdon – Groupe de parole DMLA, RP et autres dégénérescences rétiniennes héréditaires

- Lieu: Le Tempo, Quai de la Thièle 3, 1400 Yverdon-les-Bains
- Modération: Rania Python, Tél. 021 626 86 52, info.lausanne@retina.ch
- Jour: Une fois par mois le mardi (22.09, 27.10, 24.11, 15.12.2026)
- Heure: 13h00-15h30
- Inscription: www.retina.ch/fr/



Équilibre en marche : le mouvement comme meilleur allié

L'événement « Équilibre en marche », destiné aux seniors, propose de découvrir gratuitement, grâce aux conseils de spécialistes, comment rester au top de sa forme et ainsi réduire le risque de chutes.

Au programme : Des activités découverte avec des spécialistes (ostéogym, danse, circuit training, gym'équilibre ou encore EverFit) et des conseils pratiques dispensés par des physiothérapeutes. Mais aussi des stands d'information tenus par des professionnel-le-s. Sans oublier des rafraîchissements offerts !

Lieu : Collège de la Fontenelle, rue de Chasseral 3 à Cernier

Date - horaire : 05 septembre 2026 de 13h00 à 17h30

L'événement est gratuit et en libre accès. L'inscription à certaines activités est par contre recommandée en appelant le 032 886 83 00, du lundi au vendredi entre 9h00 et 11h30. La manifestation est organisée par le Service cantonal de la santé publique, en partenariat avec Pro Senectute, la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme et AROSS.

Projet pilote “accès à la contribution d'assistance”

En 2024, le canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire du Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA), a lancé un appel à projets pilotes pour améliorer l'accompagnement, l'hébergement et l'inclusion professionnelle des personnes vivant avec un handicap (PVH). L'objectif était de soutenir des initiatives favorisant l'autodétermination, l'inclusion et l'innovation sociale.

Dans ce cadre, Centrevue, en partenariat avec Antenne Handicap Mental, a proposé un projet sur l'accès à la contribution d'assistance. Ce projet a été retenu par le canton. Le projet part du constat que la contribution d'assistance (CDA) est souvent perçue comme compliquée et difficile à gérer. Il prévoit la création d'un groupe d'expert·e·s, composé de personnes bénéficiant déjà de la CDA, afin d'accompagner et de conseiller les PVH dans leurs démarches auprès de l'AI, puis dans leur rôle d'employeur de leurs assistant·e·s de vie.

Ce groupe s'adresse aux personnes qui bénéficient déjà de la CDA, à celles qui souhaitent en faire la demande, ainsi qu'à leurs proches. Le projet prévoit aussi la création de supports d'information utiles sur la CDA et le développement d'un réseau d'assistant·e·s de vie.

Aujourd'hui, ce groupe d'expert·e·s est constitué et a commencé son travail. Vous serez informés régulièrement de l'avancement du projet.